

DPEP2

n° 2023-2024

Affaire suivie par :

Sabine MALET

Tél : 02 62 48 11 15

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le **29 avril 2024**

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN chargés des
circonscriptions du premier degré
s/c de Madame et Monsieur les IEN chargés
de l'école inclusive
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Note de service n° 21

Objet : Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles 2024

Réf : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 27.11.2023 (BO spécial n° 3 du 7.12.2023)

Les opérations relatives aux promotions par tableau d'avancement au titre de la rentrée scolaire 2024 des enseignants du premier degré, s'inscrivent dans le cadre des principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, qui fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours ainsi que les procédures applicables.

L'avancement de grade à la **Hors Classe** est accessible par **tableau d'avancement**, établi annuellement, à effet **au 1er septembre 2024** et est accessible aux enseignants comptant au moins **deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale au 31 août 2024**, et qui sont au 1er septembre 2024 en position d'activité, de détachement ou mis à disposition, dans certaines positions de disponibilité ou en congé parental.

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national valorisant l'appréciation de la valeur professionnelle et l'ancienneté détenue dans l'échelon.

Pour la campagne 2024, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond soit:

- à l'appréciation finale issue du 3^e rendez-vous de carrière pour les enseignants ayant bénéficié de ce rendez-vous de carrière;
 - à l'appréciation obtenue lors d'une précédente campagne d'accès à la hors-classe ;
 - à l'appréciation qui sera portée cette année pour les agents ne disposant d'aucune des appréciations pré-citées.
- Dans ce dernier cadre, la procédure induit une sollicitation de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription afin de recueillir son appréciation, étudiée par la suite par Madame l'IA-DAASEN.

L'appréciation arrêtée sera définitive et conservée pour les campagnes de promotion au grade de la hors classe ultérieures si l'enseignant n'est pas promu au titre de la présente campagne.

Pour information, les PE promus à la hors classe au 1er septembre 2023, détenaient dans le grade de PE classe normale, **une ancienneté moyenne** de : 21ans 7mois 15jours.

.../...

Les candidatures des enseignants partant à la retraite au 01/09/2024 et promouvables au tableau d'avancement à la hors classe, seront examinées au même titre que toutes les autres. Néanmoins, en fonction de l'état d'avancement du mouvement intra-départemental 2024 à la date à laquelle ces enseignants notifieront à l'administration leur souhait d'annuler leur départ à la retraite, ils ne pourront être rétablis sur leur poste et seront alors affectés à titre provisoire sur l'un des postes toujours vacants après mouvement

Le tableau d'avancement sera arrêté dans la limite du contingent alloué au département de La Réunion. Ce contingent n'est pas connu à jour ; il vous sera communiqué dès que possible.

Le recteur,
Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général
de région académique
Secrétaire général d'académie,
directrice des ressources humaines

Signé

Maryvonne CLEMENT

Calendrier récapitulatif des opérations du :

“Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles 2024”

Opérations	Date de début	Date de fin
Information individuelle des enseignants de leur promouvabilité <u>et</u> du calendrier de la campagne 2024 (message I-Prof)	21/05/24	
Mise à jour de leur CV-Iprof par les enseignants via I-Prof/services/TA hors classe/compléter votre dossier → onglet fonctions et missions/ajouter	28/05/24	02/06/24
Saisie des avis par l'IE n de circonscription (pour les nouveaux enseignants éligibles qui n'ont pas bénéficié d'un RDV de carrière durant l'année scolaire 2022/2023) (saisie sur I-Prof)	03/06/24	14/06/24
Emission des appréciations par l'IA-DAASEN (pour les nouveaux enseignants éligibles qui n'ont pas bénéficié d'un RDV de carrière Durant l'année scolaire 2022/2023) (saisie sur I-Prof)	17/06/24	28/06/24
* Consultation de l' avis de l'IE n, par les enseignants n'ayant pas bénéficié d'un RDV de carrière via I-Prof/services/TA hors classe/consulter votre dossier → onglet synthèse	à compter du 01/07/24	
Préparation du tableau d'avancement par la DPEP	01/07/24	05/07/24
* Consultation de l' avis de l'IA-DAASEN par l'enseignant n'ayant pas bénéficié d'un RDV de carrière (via I-Prof)	à compter du 08/07/24	
Information individuelle des promouvables de la date à partir de laquelle seront publiés les résultats, sur le site académique (message I-Prof)	12/07/24	

NB : Ce calendrier vous est communiqué à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.